

**Intervention du vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, lors de la session plénière du Parlement européen sur le rapport de progrès du Monténégro (Strasbourg 05.02.2014)**

«En ce qui concerne le Monténégro, le Conseil, dans ses conclusions de décembre dernier, s'est dit satisfait des progrès réalisés par le Monténégro au cours de la précédente année. Ces progrès comprennent tant les amendements constitutionnels en vue du renforcement de l'indépendance de la justice, que l'adoption des plans d'actions complets sur le chapitre 23 qui concerne le pouvoir judiciaire et les droits fondamentaux, ainsi que le chapitre 24 qui concerne les domaines de la justice, de la liberté et de la sécurité.

Le Monténégro a par ailleurs continué d'appliquer ses obligations émanant de l'Accord de stabilisation et d'association et de jouer un rôle actif dans la région des Balkans occidentaux.

Le Conseil a en outre salué la participation du Monténégro à la croissance ultérieure de la coopération régionale, qui, avec le respect des relations de bon voisinage, demeurent des éléments essentiels du processus d'adhésion.

Nous pensons que le Monténégro doit poursuivre encore plus activement les réformes pour pouvoir combler les lacunes constatées dans le rapport de progrès annuel de la commission européenne. Une attention particulière doit être accordée au développement d'un cadre stable de bonne application des réformes adoptées dans les domaines de l'Etat de droit, de la lutte contre le crime organisé et de la corruption.

Par ailleurs, des efforts supplémentaires sont requis en vue de l'application des amendements constitutionnels adoptés, de l'élargissement de la participation à la vie politique, du renforcement de la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions publiques ainsi que du respect de la liberté d'expression.

Le Monténégro doit également appliquer la réforme stratégique de l'administration publique mise en œuvre et lutter contre la mise sous l'influence des partis, renforcer la transparence et améliorer l'environnement des affaires. Bon nombre de ces questions sont traitées dans votre rapport, y compris la nécessité de garantir le libre fonctionnement des médias, de mener des enquêtes appropriées et engager des poursuites pour les violences commises contre les journalistes. Force est de souligner que ces réformes ne doivent pas être mises en œuvre exclusivement parce que l'UE le demande, mais avant tout pour satisfaire les exigences légitimes des citoyens du Monténégro.

Les négociations d'adhésion suivent leur bon cours. Un pas important a été fait en décembre avec l'ouverture de cinq nouveaux chapitres de négociation, y compris les chapitres essentiels sur le pouvoir judiciaire et les droits fondamentaux ainsi que la justice, la liberté et la sécurité.

En outre le Conseil a examiné tous les rapports de comparaison de l'acquis communautaire, tandis que d'importants chapitres seront examinés au cours des prochains mois. Nous espérons que le processus de comparaison de l'acquis communautaire avec la législation du Monténégro sera achevé au cours du semestre de la présidence grecque. Globalement, sur les trente-cinq chapitres de la négociation d'adhésion, sept ont d'ores et déjà été ouverts. Sur ces sept chapitres, deux sont déjà clos provisoirement. Il est prévu d'ouvrir plus de chapitres lors des deux conférences intergouvernementales qui ont été programmées lors du semestre en cours.

Mesdames et Messieurs les députés,

Permettez-moi de conclure, en reconnaissant et en saluant, au nom de la Présidence du Conseil de l'UE et des Etats membres, l'œuvre du Parlement, de cette période parlementaire, en vue de soutenir l'ensemble du processus de stabilisation dans la région. Nous sommes

reconnaisants pour votre contribution au processus d'élargissement de l'Union européenne. Nous apprécions vivement votre savoir-faire et votre dévouement à cette fin. J'aimerais tout particulièrement remercier les rapporteurs, Doris Pack, Richard Howitt et Charles Tannock pour leur dévouement et tout le travail effectué.

Je vous remercie de votre attention ».